

COMPTE-
RENDU DU

CONSEIL
MUNICIPAL
DU 12
OCTOBRE 2022



ORDRE DU JOUR

Affaires générales :

Désignation d'un secrétaire de séance,

Vie municipale et intercommunalité :

Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes Solaire Dôme,

Présents : Jean Jacques CAVALIERE, Catherine SOU-AH-Y, Robert BODEVIN, Cyril GONZALEZ, Amelie FOUET, Marie Claire DUCOL, Jean Claude CHANY, Maria PEIXOTO, Alexandre PUYBOURDIN, Marie-Josèphe CHARRIER, Jean Louis RAMOS, Amalia QUINTON, Magali URDICIA, Jean Yves BECHLER, Frédéric VITORIA.

Présents par procuration : Arnaud SERRANO (procuration à Jean Louis RAMOS), Patrick PERRIN (procuration à Jean Jacques CAVALIERE), Brigitte AUZEAU (procuration à Robert BODEVIN), Boris COISSARD (procuration à Jean-Yves BECHLER), Pierre SAVOCA (procuration à Magali URDICIAN), Sébastien DELGADO (procuration à Amalia QUINTON).

Absents : Nathalie DOS SANTOS, Denis GRUDET.

Secrétaire de séance : Marie Josèphe CHARRIER.

THEME N°1 : AFFAIRES GENERALES :

A. Désignation d'une secrétaire de séance : Marie Josèphe CHARRIER

THEME N°2 : VIE MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE :**A. Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes Solaire Dôme :**

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu la délibération n°63 du conseil communautaire de Billom Communauté du 26 septembre 2022, **Considérant** la fiche-action n°13 "développer les énergies renouvelables" inscrite au Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de Billom Communauté adopté le 25 janvier 2021,

Considérant que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les prestations afin de réaliser des économies d'échelle. Ils permettent également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de Vertaizon d'adhérer au groupement de commandes pour l'implantation d'une ou plusieurs centrale(s) photovoltaïque(s) en toiture de bâtiments publics et au sein duquel Billom Communauté exercera le rôle de coordonnateur,

Considérant qu'il appartiendra à Vertaizon pour ce qui la concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés conclus au titre du groupement,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'implantation d'une ou plusieurs centrale(s) photovoltaïque(s) en toiture de bâtiments publics et au sein duquel Billom Communauté exercera le rôle de coordonnateur ;

2°) d'approuver l'adhésion de Vertaizon au-dit groupement de commandes et en particulier pour les bâtiments publics pré-identifiés dont la liste figure en Annexe 02 de la présente délibération ;

3°) d'autoriser Jean Jacques CAVALIERE ; Le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes, à réaliser les demandes de financement auprès des cofinanceurs potentiels et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0